

Le 29 septembre 2023

La Ville de Brampton améliore le système de délivrance des permis pour animaux

BRAMPTON, ON – Depuis le 1^{er} novembre, les habitantes et habitants de Brampton peuvent désormais acheter des permis d'un an ou de deux ans pour chiens et chats afin d'assurer la sécurité de leurs animaux de compagnie. La Ville de Brampton a amélioré son système de délivrance de permis pour animaux en remplaçant l'année civile par 365 ou 730 jours à compter de la date d'achat.

Nouvelles étiquettes intelligentes pour animaux de compagnie

Les habitantes et les habitants qui achètent un permis pour animaux de compagnie recevront également une médaille « intelligente » pour leur animal. Chaque propriétaire recevra une médaille par animal. Les médaillons pour animaux de compagnie permettent aux services animaliers de retrouver rapidement les animaux perdus et leur famille. Les médailles perdues au cours de la première année peuvent être remplacées moyennant des frais de 5 dollars. Les médailles endommagées et les médailles perdues après la première année seront remplacées gratuitement. Le nouveau système d'étiquettes intelligentes permettra non seulement de réunir les animaux perdus et leurs propriétaires, mais il s'agit également d'une approche plus durable des étiquettes pour animaux de compagnie, qui permet d'éviter que les étiquettes usagées ne finissent à la poubelle chaque année.

Il est important de faire enregistrer votre animal de compagnie. Personne ne s'attend à ce que son animal de compagnie disparaisse, mais des accidents se produisent, et la délivrance de permis est le meilleur moyen de s'assurer que les animaux perdus rentrent chez eux sains et saufs.

En vertu des règlements municipaux, tous les chiens et chats de Brampton doivent faire l'objet d'un permis délivré par la Ville. L'argent recueilli grâce aux permis sert à soigner les animaux qui franchissent chaque jour les portes des refuges de la Ville.

Les habitantes et les habitants peuvent immatriculer leur animal dès aujourd'hui en ligne, en personne, par téléphone ou par la poste.

Pour en savoir plus, consultez la page www.brampton.ca/animalservices

Liens et ressources supplémentaires

- [Service animalier de Brampton - Obtention d'un permis pour votre animal de compagnie](#)
- [Service animalier de Brampton - Délivrer un permis pour votre animal de compagnie en ligne](#)
- [Service animalier de Brampton - Délivrance de permis pour les animaux de compagnie - Questions fréquemment posées](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Service des médias multiculturels de la Ville de Brampton
multiculturalmedia@brampton.ca